

le rapproche des autres Parlements occidentaux.

Olivier Costa

Mots clés

Parlement européen

Ce dernier constat découle directement de l'architecture institutionnelle européenne : le Parlement contrairement à la plupart des assemblées n'a pas le droit d'initiative. Celui-ci appartient à la Commission. Cela dit, ce droit d'initiative est, dans les faits, très peu utilisé par les Parlements nationaux y compris dans des démocraties parlementaires classiques comme la Belgique. Les initiatives, en tous cas celles qui aboutissent, viennent la plupart du temps du gouvernement.

Le résultat est un constat nuancé : oui le Parlement se penche sur beaucoup de questions et peut, à certains moments avoir une voix

déterminante, oui son importance va grandissante à la fois grâce au

travail d'un certain nombre de parlementaires et aux nouveaux pouvoirs que lui donne le traité de Lisbonne, non il n'est pas un Parlement comme les autres, même si son mode d'élection au suffrage universel

Vers une sphère publique européenne!

Les dossiers que nous avons envisagés sont au nombre de seize et couvrent des domaines aussi variés que la politique de l'eau ou la légitimité de la troïka. A chaque fois le Parlement joue son rôle de caisse de résonance de la société européenne. Il est le lieu par excellence où se met en place progressivement une sphère publique européenne.

Deux dossiers emblématique de ce point de vue : l'eau et la libéralisation du rail .

Dans le premier, à la suite de consultations et de discussions le Parlement est parvenu à modifier le projet de Directive de la Commission qui visait à faciliter sinon à imposer la privatisation de l'exploitation de cette ressource naturelle. En fait le Parlement a fait retirer l'eau de la directive sur les concessions de service public. Un succès pour les groupements de citoyens qui estiment que l'eau est un bien commun et qui sont parvenus au bout de la procédure d'initiative citoyenne européenne. Celle-ci va donc obliger la Commission à proposer une Directive sur la gestion et la distribution de l'eau considérée comme un bien commun. Mais le débat n'est pas clos et les partisans de la privatisation de l'exploitation de l'eau sont loin d'avoir baissé les bras. Il suffit pour s'en convaincre de suivre le débat que nous avons organisé à ce propos.

Dans le cas du rail, le Parlement a aussi joué un important rôle en mettant un frein à la libéralisation du transport des passagers. Il voté en première lecture un texte qui soumet à des critères de qualité la séparation de l'exploitation et de l'infrastructure dans le rail et il ne prévoit pas de procédures de concessions d'exploitation du rail avant 2022. Cela a provoqué une réaction très négative de la part du Commissaire au transport, le très libéral Siim Kallas. Partisans et adversaires de la libéralisation du rail passagers s'appuient sur l'exemple britannique. Le reportage réalisé en Grande-Bretagne, où cette libéralisation est effective depuis longtemps, semble plutôt conforter le camp des opposants.

Plusieurs autres questions prouvent que le Parlement se veut à l'écoute de la société civile : la demande faite à la commission d'une feuille de route pour lutter contre l'homophobie et le rapport





sur la lutte contre la criminalité organisée. Il s'agit ici comme dans l'évaluation de la Trolka (cf. plus bas) d'initiatives propres du Parlement sans incitation préalable de la Commission

Crise et austérité

Face à la crise, plusieurs dossiers intéressants : celui sur la réglementation des crédits hypothécaires, celui sur la mobilité des travailleurs, celui sur le possible accord de libre-échange avec les États-Unis, celui enfin sur la Troïka. A noter que nous n'avons pas envisagé l'important travail fourni par le Parlement sur les questions financières. Nous avions déjà développé cette thématique dans notre précédent projet.

Ces dossiers, s'ils sont tous " justifiés " par la crise n'ont pas tous la même portée : les uns remettent de l'ordre, affinent la législation européenne (crédits, diplômes), les autres sont des interventions politiques qui peuvent entraîner une division au sein du Parlement.

Celui sur les crédits hypothécaires renforce les droits des emprunteurs face aux prêteurs. Tant les banques que les associations de consommateurs sont d'ailleurs satisfaits par le contenu du texte.

Mais ce texte n'est qu'une garantie, il ne résout en rien les problèmes de ceux qui, à la suite de la crise, ont été expulsés de leur logement. Comme le montre notre reportage, le cas de l'Espagne est de ce point de vue emblématique

Le travail effectué par le Parlement sur la question de la mobilité des travailleurs est plus technique que véritablement politique.

La directive approuvée par la Parlement et le Conseil à la fin de l'année 2013 vise à faciliter la libre circulation des travailleurs. Elle propose de simplifier les procédures de reconnaissance des professions entre les différents pays et de réduire le délai d'obtention de cette reconnaissance. Le Parlement a été particulièrement attentif à une meilleure surveillance des professions de santé qui. iusqu'ici permettait automatiquement à un diplômé de pratiquer dans un autre pays de l'Union, à instaurer une carte professionnelle européenne, sorte de passeport professionnel européen et des cadres communs de formation. Toutes choses dont se sont réjouis les représentants de la société civile et qui n'avait pas nécessairement l'aval du Conseil.

Très politique en revanche les interventions du Parlement dans deux débats qui agitent la sphère européenne : l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis et l'évaluation du travail de la troïka, cette institution regroupant Commission, BCE et FMI. Dans le premier cas si l'assemblée a voté à une large majorité la résolution soutenant le mandat de la Commission pour négocier avec les États-Unis, le clivage entre adversaires et partisans de l'accord existe au Parlement comme dans l'ensemble de la société. Le Parlement apparaît donc bien ici comme une caisse de résonance. Et le débat au sein de l'assemblée comme le travail de questionnement de certains députés ont donné à ce projet d'accord un retentissement qu'il n'aurait sans doute jamais eu sans lui.

Le travail d'évaluation de la Troïka est en soi très intéressant puisqu'il s'agit d'une initiative du Parlement. Dans deux rapports, il a voulu juger, sinon condamner les pratiques et/ou la politique de la Troïka. Une initiative venue du Parlement donc qui, même si elle n'a aucun vraie portée légale exige que cet organe, créé en dehors de tout contrôle démocratique, soit dorénavant obligé d'informer l'assemblée de ces décision et des motivations qui les sous-tendent. Une manière pour la Parlement de montrer son écoute de la société civile, de la population mais aussi des syndicats et même de l'Organisation internationale du Travail qui avait dénoncé l'action de la Troïka parce qu'elle ne respectait pas les conventions collectives en vigueur.

Une manière aussi, pour le citoyen, de voir que tous les Parlementaires ne sont pas sur la même longueur d'onde et que, même si le consensus est plus fréquent ici que dans d'autres assemblées, la différence entre la droite et la gauche reste importante sur des questions comme la gouvernance économique

Le reportage qui illustre ce dossier, reportage sur cette Irlande qui ne doit plus recourir aux fonds européens, montre de manière très claire que les chiffres macroéconomiques et la réalité vécue par les citoyens sont deux choses très différentes.

Dans ces deux derniers dossiers le Parlement apparaît plus à l'écoute de la société civile que le Conseil ou la Commission. C'est le cas aussi de la limitation des émissions de CO2 par les voitures. lci malgré un accord entre les trois institutions, l'Allemagne soucieuse de protéger son industrie automobile a tout bloqué et même si un compromis est intervenu avec la présidence lituanienne le dossier est toujours bloqué. Le Conseil doit encore se prononcer pour que le compromis, en retrait par rapport aux exigences du Parlement, entre en application.

Dans le dossier sur la protection des données personnelles, le Parlement ne s'est pas vraiment opposé à la Commission, il a corrigé un certain nombre de disposition en parlant par exemple de droit à l'effacement plutôt que de droit à l'oubli. Mais rien n'est encore vraiment fait puisque le Conseil n'a pas encore statué sur cette question et que pour certains pays, le texte du Parlement va

L'indispensable compromis



Dans l'actualité



Ukraine: vers la guerre civile ?



La Syrie déchirée

C'est ça l'Europe ?! Une émission de la RTBF et de TV5

Si j'avais 17 ou 18 ans, je n'aurais pas une grande motivation à me projeter dans l'avenir. Il faut rendre l'avenir désirable pour inciter les jeunes à aller voter. 11

Emily Hoyos à propos de l'abstention des jeunes aux élections





La cueillette de la rédaction aux quatre coins de la

1 Barbecue: dangereux pour la santé, sauf avec de la bière 24 MAI 2014, 15:07



2 Chine: un commercant sauve un bébé tombant d'un balcon (vidéo) 23 MAI 2014, 15:03



Plus d'articles

Dernière Minute Monde



09:43 Régionales Neufchâteau/Virton: MR e se partagent les 2 sièges ...

09:40 Alerte à la bombe au Palais de Justice service de déminage est s...

09:33 Bruxelles: le décompte reprend ce lun matin, le PS en tête

09:32 Régionales circonscription Namur: le I gagne, Prévot roi des voix d...

09:30 Régionales Arlon-Marche-Bastogne: N cdH décrochent 1 siège, le ...

09:30 Arbitrage Tapie: Claude Guéant placé garde à vue

09:24 Régionales: le MR fait plus de 41% de circonscription de Nivelle...

Recommandations

Ce nécessaire compromis avec l'autre organe législatif de l'Union qu'est le Conseil est une constante dans l'ensemble des questions que nous avons examinées et dans bien des cas ce Conseil pour des raisons de protection d'un secteur national ou de sa vision de l'économie en général s'est montré plus timide que le Parlement. C'est le cas pour la protection des passagers aériens, la directive tabac, la suppression des frais d'itinérance (que le Conseil n'a pas encore formellement approuvé même si l'Union a déjà beaucoup communiqué sur cette question, période électorale oblige).

La Commission, elle, s'est vue renvoyée à ses études sur la question du contrôle technique des motos. Les centres de contrôle étaient favorables à une telle mesure, les motocyclistes pas du tout. Finalement les parlementaires attendent de pouvoir appuyer leur éventuelle décision sur des chiffres fiables du nombre d'accidents de moto dû à des raisons techniques.

Deux dossiers sont pour l'instant bloqués : celui sur les semences où un véritable bras de fer oppose industrie semencière et agriculteurs plus traditionnels. Le Parlement n'est ici que le reflet des divisions de la société civile mais a fini par refuser le projet de la Commission dont la position apparaît comme trop proche des intérêts de l'industrie.

La réglementation sur le contrôle de la qualité des produits (non alimentaires) mis à disposition des consommateurs européens bloque sur la question de la traçabilité. Au Conseil, certains pays dont l'Allemagne ne veut pas d'une traçabilité pour les principaux composants d'un produit, alors que c'est ce que prévoit le projet du Parlement, même si pour certaines organisations de consommateurs comme le BEUC, cela est un faux débat.

Reflet de l'intérêt général

Au final, le Parlement apparaît bien pour ce qu'il est : une assemblée où se jouent les jeux parfois subtils des démocraties modernes. Contrairement à bien des Parlements nationaux, il n'est pas muselé par son gouvernement ; même s'il n'a pas le droit d'initiative, il intervient finalement souvent de manière décisive dans les questions qui lui sont soumises ou qu'il s'approprie. Et presque toujours dans le même sens : en tentant de mettre au centre de ses préoccupations l'intérêt de l'Europe dans son ensemble, en tentant de trouver un point d'équilibre entre les différents intérêts en jeu : nationaux, politiques, citoyens.... Et dans sa relation avec l'autre législateur, le Conseil, il apparaît plus souvent comme le défenseur de l'intérêt des citoyens.

En ce sens il est un des lieux où se bâtit une véritable sphère publique européenne.

Christian Dupont, journaliste

Regardez l'interview d'Olivier Costa, ce professeur de science politique, qui a suivi avec nous le travail du Parlement européen sur les thèmes que nous avions choisis. Nous l'avons rencontré entre deux avions, entre ses deux lieux d'enseignement : Bordeaux et Bruges.

♣ Imprimer

Olivier Costa

Interview d'Olivier Costa, Directeur du département d'études politiques et administratives du Collège de l'Europe à Bruges

Olivier Costa

